



RÈGLEMENT D'ADMISSION / NOTICE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social vient d'être institué par décret N°2016-74 le **29 janvier 2016** et remplace désormais le DEAMP et le DEAVS.

Le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et social (DEAES) atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

PROGRAMME ET PÉDAGOGIE

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, comporte **525 heures** de formation théorique dont **378 heures de socle commun** et **147 heures de spécialité**.

Les spécialités sont les suivantes :

- **Accompagnement de la vie à domicile**

L'Accompagnant social de proximité contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

- **Accompagnement de la vie en structure collective**

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'Accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire**

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

LES ÉPREUVES DE SELECTION

Il y a deux épreuves:

- Une épreuve d'admissibilité **d'1 heure 30** : questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale. L'objectif est d'apprécier les centres d'intérêt du candidat et son niveau d'information.

L'admissibilité est prononcée à partir de la note de 10/20.

- Une épreuve d'admission : oral de 30 minutes avec un jury composé de deux personnes (formateur et professionnel) qui évaluent la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans un formation sociale. Sur la base d'un questionnaire ouvert et renseigné au préalable par le candidat avant l'entretien (30 minutes de préparation dans une pièce isolée), les évaluateurs seront sensibles à la cohérence du projet professionnel du candidat au regard des obligations et contraintes de cette profession.

L'admission est prononcée à partir de la note de 10/20.

Les notes entre ces deux épreuves ne sont pas compensables entre elles.

Afin de départager des candidats qui auraient des notes similaires à l'issue des épreuves de sélection, une attention particulière sera portée sur :

- ✓ Les éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel
- ✓ Le potentiel d'évolution personnelle et professionnelle
- ✓ La connaissance des contenus et modalités de la formation

FRAIS DE SÉLECTIONS

- Admissibilité (épreuve écrite): 45€
- Admission (épreuve orale) : 45€

Deux chèques distincts à l'ordre de Buc Ressources

Dans le cadre des formations de niveau 5, il n'y a aucun frais de dossier d'inscription.

DISPENSES ET CAS PARTICULIERS

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité les titulaires :

- Diplôme d'Etat d'Aide Soignant
- Diplôme d'Auxiliaire de puériculture
- BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- BEPA Option service aux personnes
- CAP Petite Enfance
- Mention complémentaire d'Aide à domicile.
- BAPAAT
- CAPA en milieu rural
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
- Titulaire du Titre d'Assistant de Vie
- Diplôme supérieur ou égal au niveau IV
- Les lauréats de l'Institut du Service Civique
- Les candidats en parcours partiels (ayant validé un ou plusieurs Domaines de compétences (DC) par la voie de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ou par le biais de la formation initiale au DEAES.

Sont dispensés des épreuves de sélections :

- Les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social qui souhaitent obtenir une spécialité différente de celle acquise au diplôme
- Les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique et les candidats titulaires d'un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale qui souhaitent s'inscrire dans une autre spécialité que celle acquise au titre de leur diplôme.

Peuvent bénéficier d'une admission spécifique :

Les candidats en parcours partiels (ayant validé un ou plusieurs Domaines de Compétences (DC) par la voie de la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE) ou par le biais de la formation initiale au DEAES doivent se présenter à un entretien avec le Responsable pédagogique de l'établissement qui

déterminera la motivation pour le métier d'AES et les aptitudes à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement.

La liste des candidats admis est transmise à la DRJSCS dans le mois qui suit la formation.

DUREE DE VALIDITÉ

- *Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social, les résultats des épreuves d'admission en formation ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées.*
- Un report d'admission d'un an, renouvelable **une seule fois** est accordé de droit par le directeur de l'établissement en cas de congé de maternité, paternité ou adoption, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour garde d'un de ses enfants, âgé de moins de quatre ans.
- Un report d'admission d'un an, renouvelable **deux fois**, est accordé de droit par le directeur de l'établissement, en cas de rejet du bénéficiaire de la promotion professionnelle ou sociale ou de rejet d'une demande de congé individuel de formation ou de congé de formation professionnelle.
- En cas de maladie, d'accident ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report peut être accordé.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa formation à la rentrée suivante, **au plus tard trois mois** avant la date de l'entrée en formation.

- *Le report est valable pour l'établissement dans lequel le candidat avait été précédemment admis.*
- *L'application des dispositions de report de scolarité ne peut excéder 3 ans.*

MODALITES PRATIQUES

Aucun niveau de qualification n'est requis à l'entrée en formation. Les candidats doivent être majeurs et satisfaire aux épreuves de sélection.

Les personnes intéressées doivent :

Retourner à BUC Ressources le dossier d'inscription à la formation et à la sélection correspondant à avant la date limite. **Il existe 3 dossiers d'inscription :**

- Dossier formation en **voie directe** (SUBVENTION RÉGION ILE DE FRANCE)
- Dossier **formation continue** (financement employeur, financement Pôle Emploi, financement personnel ...) **formation en 12 mois**
- Dossier **formation continue** (financement employeur - apprentissage) **formation en 18 mois**

Satisfaire aux épreuves de sélections destinées à évaluer leur aptitude à bénéficier de la formation.

➤ FORMATION SANS EMPLOYEUR

La formation alterne les cours théoriques et la formation pratique. Elle se compose de **840 heures de formation pratique** réparties en **3 stages de 280 heures** dans des sites qualifiants. Chaque domaine de compétence donne lieu à une évaluation par le site qualifiant.

➤ FORMATION EN SITUATION D'EMPLOI

Candidats en situation d'emploi, **en fonction d'AES** dans la spécialité choisie

La formation alterne les cours théoriques et la formation pratique. Elle se compose **d'un stage de 140 heures soit 4 semaines hors structure employeur**, sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider.

Chaque domaine de compétence donne lieu à une évaluation par le site qualifiant.

Candidats **qui ne sont pas en fonction d'AES** dans la spécialité choisie

La formation alterne les cours théoriques et la formation pratique. Elle se compose de **840 heures de formation pratique** dans la spécialité choisie. Les 840 heures de formation pratique sont réparties en **3 stages** de 280 heures dans des sites qualifiants.

Chaque domaine de compétence donne lieu à une évaluation par le site qualifiant.

➤ **Parcours personnalisés**

Candidats en spécialité complémentaire

La formation alterne les cours théoriques et la formation pratique. Elle se compose de 147 heures de formation théorique concernant la spécialité recherchée et **d'un stage de 175 heures sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité souhaitée.**

Candidats en parcours partiel

Les candidats bénéficiant d'une dispense au titre d'un ou de plusieurs domaines de formation bénéficieront d'une dispense de stage calculée au prorata du nombre d'heures de formation théorique « socle » dont ils sont dispensés (cf tableaux suivants). Par contre, le candidat devra suivre les enseignements relatifs à la spécialité choisie et se présenter à la certification correspondante.

Pour la formation pratique, le calcul du nombre d'heures proratisé est fait par le Centre de formation qui pourra proposer un parcours de formation sur mesure.

L'allègement de formation permet au candidat d'engager la formation partiellement, et d'être exempté du temps de formation se rapportant à un ou plusieurs domaines de compétences. D'une manière générale, les allègements de formation n'ont pas d'application systématique et doivent faire l'objet d'une demande écrite du candidat au centre de formation.

DEAES niveau 5	D.E. Assistant Familial	D.E. Aide Soignant	D.E. Auxiliaire De Puériculture	Titre Pro. Assistant de vie ou Titre Pro. ADVF		Certificat Employé Familial Polyvalent suivi du Certificat de qualif. Pro. Assistant de vie
				Acquis avant 2016	Acquis après 2016	
Ministère Responsable de la Certification	Affaires Sociales	Santé	Santé	Travail Emploi Formation	Travail Emploi Formation	Branche des salariés du Particulier employeur IPERIA
DC1 Socle : se positionner comme professionnel de l'action sociale	allègement				allègement	
DC2 Socle : accompagner la personne au quotidien		dispense		allègement	dispense	allègement
DC3 Socle : coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	allègement	allègement	allègement	allègement	dispense	
DC4 Socle : participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne				allègement	allègement	allègement

DEAES niveau 5	BEP carrières sanitaires et sociales ou BEP Accompagnement, soins et services à la personne	CAP Assistant Technique en milieu familial ou collectif	CAP Petite Enfance	Brevet d'aptitude pro. D'assistant animateur technicien	BEP agricole option service aux personnes	Certificat d'aptitude pro. Agricole service en milieu rural	Certificat d'aptitude pro. Agricole Service aux personnes et vente en espace rural
Ministère Responsable de la Certification	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale	Jeunesse et sport	Agriculture	Agriculture	Agriculture
DC1 Socle : se positionner comme professionnel de l'action sociale	allègement		allègement		allègement		
DC2 Socle : accompagner la personne au quotidien	dispense	allègement			dispense	allègement	dispense
DC3 Socle : coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	dispense		allègement		dispense	allègement	allègement
DC4 Socle : participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	allègement		allègement	dispense	allègement		allègement

DISPOSITIONS FINANCIERES

Les frais pédagogiques s'élèvent à **6 037,50 €**. Ils peuvent être financés :

- ✚ Dans la cadre de la formation continue : FONGECIF, Pôle Emploi, financement personnel, Compte Personnel de Formation, Plan de formation employeur...
- ✚ Dans le cadre d'un financement par la Région Ile-de-France (SUBVENTION REGION), les frais pédagogiques sont pris en charge. **Seuls les frais de sélection sont à la charge du candidat.**

CRITERES D'ELIGIBILITE A LA SUBVENTION REGION

- ✓ Les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, à l'exception faite des apprentis
- ✓ Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis
- ✓ Les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire depuis plus d'un an, suivis par une Mission Locale,
- ✓ Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis 3 mois au minimum dont le coût de formation n'est pas pris en charge ou partiellement par Pôle Emploi,
- ✓ Les bénéficiaires de contrats aidés (CAE, CIE, CUI CAE, CUI CIE, emplois d'avenir) avant l'entrée en formation, y compris en cas de démission,
- ✓ Les bénéficiaires du RSA,
- ✓ Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation

L'inscription à la formation préparant au DEAES ne permet pas de bénéficier d'une prise en charge dans le cadre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (ASP).

DEMANDE DE BOURSE

La bourse est un complément de revenus qui ne peut être cumulable avec une aide portant sur le même objet, à savoir une aide à la formation. La bourse ne peut donc être cumulée par les bénéficiaires des prestations suivantes : allocation d'étude suite à un contrat de pré-recrutement, autre bourse d'étude, allocation de l'Agence de l'Outre-Mer pour la Mobilité (LADOM, ex-ANT).

Plusieurs critères sont nécessaires pour être éligible dont la formation suivie et les ressources :

- être étudiant(e) en formation initiale en cursus complet
- être de nationalité française ou ressortissant(e) d'un pays de l'Union européenne ou étranger(ère) en situation régulière en France depuis le 1er janvier de l'année de début du cycle de formation
- Il n'y a pas de critère d'âge

Revenus pris en compte pour le calcul de la bourse

Les revenus pris en compte pour le calcul de la bourse sont ceux qui figurent sur le dernier avis d'imposition connu de l'étudiant ou de sa famille, c'est-à-dire, pour la rentrée de septembre de l'année n, l'avis d'imposition de l'année n sur les revenus l'année n-1 (avis d'imposition reçu pendant l'été de l'année n).

Le calcul se fait au regard des revenus indiqués à la ligne « Revenu Brut Global », figurant sur le dernier avis d'imposition de l'année n.

SANCTION DES ETUDES

A l'issue de la formation, BUC Ressources présente les candidats au diplôme s'ils ont satisfait toutes les conditions requises (ensemble du parcours théorique et pratique : présence en formation, aux épreuves de contrôle continu et sur les lieux de stage).

Nature des épreuves :

- DC 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale
- Moyenne des notes obtenues en contrôle continu en centre de formation (coefficient 1)
- Epreuve écrite en établissement de formation – (note inférieure à 5 éliminatoire - coefficient 1)
- Note de pratique professionnelle (coefficient 1)

Validation du DC 1 : la moyenne des 2 notes doit être supérieure ou égale à 10.

- DC 2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité
- Evaluation de l'écrit d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages (coefficient 1)
- Soutenance orale à partir du dossier de pratique professionnelle (coefficient 2)
- Note de pratique professionnelle (coefficient 1)

Validation du DC2 : moyenne de toutes les notes avec les coefficients, supérieure ou égale à 10

- DC 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- Soutenance orale - Présentation d'au moins une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu d'exercice professionnel en lien avec la spécialité choisie (coefficient 1).
- Note de pratique professionnelle (coefficient 1)

Validation du DC3 : moyenne de toutes les épreuves

- DC 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne
- Exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personne(s) accompagnée(s) (coefficient 2)
- Note de pratique professionnelle (coefficient 1)

Validation du DC4 : moyenne de toutes les notes avec les coefficients, supérieure ou égale à 10

➤ **Candidats en formation continue et en voie directe**

Les candidats dont les quatre domaines de certification sont validés obtiennent le Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social. Dans les cas où les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle.

L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de compétence.

➤ **Candidats en Parcours personnalisés**

Candidats en spécialité complémentaire

L'épreuve de certification est une soutenance orale de 45 minutes qui prend appui sur un dossier de pratique professionnelle de 10 à 15 pages, rédigé par le candidat en lien avec la spécialité choisie. Le dossier présentera les modalités d'intervention de l'AES au quotidien et s'articule autour des quatre domaines de compétences du DEAES.

La certification est validée quand la note obtenue est supérieure ou égale à 10.

Candidats en parcours partiel

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences dans la formation socle. En revanche, **le candidat devra suivre les enseignements relatifs à la spécialité choisie et se présenter à la certification correspondante.**

L'allègement de formation dispense le candidat du temps de formation sur les domaines de compétences concernés mais **ne dispense pas des épreuves de certification.**

DF 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	DF2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne
OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS
<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p>	<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé</p> <p>Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et en développant ses potentialités</p> <p>Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne, dans ses activités ordinaires, d'apprentissage</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco responsabilité</p>	<p>Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel</p> <p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri-professionnelle</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement</p>	<p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Coopérer avec la famille pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et l'entourage et se situer en tant qu'interface</p> <p>Accompagner la personne dans la mise en œuvre d'activités collectives</p> <p>Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement</p>
CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES
<p>Les bases des politiques publiques et les lois régissant le secteur social et médico-social</p> <p>Ethique et déontologie</p> <p>Le développement de la personne tout au long de sa vie. Les pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, physiques et sociales</p> <p>Les situations de handicap</p> <p>Les troubles de l'attachement et leurs conséquences</p> <p>Les situations d'exclusion sociale et conséquences</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>L'observation, l'écoute et la relation</p> <p>Notions de dépendance, d'indépendance et d'autonomie</p> <p>La notion de santé</p> <p>Ergonomie, aide à la mobilité et transferts</p> <p>La personne et son rapport à la nourriture et à son corps</p> <p>Intimité, vie affective et sexualité</p> <p>Notions de base d'apprentissage en fonction du public accompagné</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Le travail en équipe</p> <p>Transmission et communication professionnelle</p> <p>Notions de projets</p> <p>Participation au projet personnalisé</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Socialisation et inscription dans la vie citoyenne</p> <p>Les différentes dimensions d'accessibilité</p> <p>La famille et l'entourage</p> <p>Vie collective, dynamique de groupe, gestion des relations et des conflits</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>

DOMAINE DE FORMATION 1	DOMAINE DE FORMATION 2	DOMAINE DE FORMATION 3	DOMAINE DE FORMATION 4
<p align="center">OBJECTIFS</p> <p>Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans les situations concernées dans le champ d'une structure collective.</p>	<p align="center">OBJECTIFS</p> <p>Accompagner les personnes au quotidien dans la proximité Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne en conformité avec les protocoles de soins et les procédures d'accompagnement en vigueur Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne, dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance</p>	<p align="center">OBJECTIFS</p> <p>Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur le territoire et/ou des réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents Participer à la vie de l'établissement ou du service</p>	<p align="center">OBJECTIFS</p> <p>Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adaptées Participer à la communication avec la famille en fonction du projet et des missions de l'établissement Accompagner les relations familiales Proposer des activités de loisirs, sportives ou culturelles tout en tenant compte du goût et des envies de la personne Utiliser les activités de groupe et évaluer l'apport et les effets</p>
<p align="center">CONTENUS PEDAGOGIQUES</p> <p>L'organisation du secteur La notion de qualité du service rendu par le service et les professionnels Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p align="center">CONTENUS PEDAGOGIQUES</p> <p>Notions d'hygiène et sécurité des locaux, de l'alimentation, du linge La personne et son rapport aux vêtements, à son alimentation et à son cadre de vie Le rapport à l'intime, au toucher dans l'accompagnement Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'Autre Accompagnement adapté à la personne Accompagnement et soins Notions d'accompagnement au choix et à la prise d'initiative, de prise de risque Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p align="center">CONTENUS PEDAGOGIQUES</p> <p>L'intervention en structure Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé Accompagnements spécifiques : spécificités des publics, des modalités de prise en charge, des moyens La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance Contexte professionnel (droit du travail..) Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p align="center">CONTENUS PEDAGOGIQUES</p> <p>Techniques éducatives et projet d'activité Notions d'apprentissage et de pédagogie: démarche et outils Communication verbale et non verbale Communication avec les familles et les aidants Prévention et conséquences de l'isolement des personnes Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>

DOMAINE DE FORMATION 1	DOMAINE DE FORMATION 2	DOMAINE DE FORMATION 3	DOMAINE DE FORMATION 4
OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS
<p>Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</p> <p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure</p> <p>Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans les situations concernées dans le champ de la vie à domicile</p> <p>Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur</p>	<p>Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité.</p> <p>Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile.</p> <p>Concourir au bien être de la personne par des gestes et une communication adaptée.</p> <p>Appliquer les principes et éléments d'hygiène de base.</p> <p>Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement ordinaires dans les conditions optimales de sécurité.</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne.</p>	<p>Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</p> <p>Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur le territoire et/ou des réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents</p> <p>Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication adaptés</p>	<p>Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie</p> <p>Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix en utilisant des activités d'expression</p> <p>Accompagner et soutenir les relations familiales</p>
CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES
<p>L'organisation du secteur à domicile : action sociale, médico sociale et sanitaire.</p> <p>Le contexte de l'intervention du secteur de l'aide à domicile</p> <p>La notion de qualité du service rendu par le service et les professionnels</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Alimentation et cuisine</p> <p>La personne et son rapport au vêtement et au linge à son domicile</p> <p>La personne et son rapport au cadre de vie</p> <p>Suivi du budget quotidien</p> <p>Les moments essentiels de la personne</p> <p>Le rapport à l'intime</p> <p>Le rapport à la différence et à la singularité de prise en compte de l'autre</p> <p>Accompagnement adapté à la personne</p> <p>Accompagnement aux soins</p> <p>Intervention auprès de la famille</p> <p>Atelier pédagogique de professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>L'intervention à domicile</p> <p>Participer au projet personnalisé</p> <p>Les accompagnements spécifiques</p> <p>La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance</p> <p>Le contexte professionnel</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Techniques d'animation adaptées aux personnes</p> <p>Communication verbale et non verbale</p> <p>Communication avec les familles et les aidants naturels</p> <p>Prévention de l'isolement des personnes</p> <p>Les conséquences de l'isolement des personnes</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>

DOMAINE DE FORMATION 1	DOMAINE DE FORMATION 2	DOMAINE DE FORMATION 3	DOMAINE DE FORMATION 4
OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS	OBJECTIFS
<p>Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</p> <p>Identifier la spécificité du cadre légal des acteurs et réseaux liés au contexte d'intervention dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou de vie sociale</p> <p>Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans des situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie</p> <p>Situer la personne dans son développement ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie</p>	<p>Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité</p> <p>Repérer les missions et le champ de son intervention</p> <p>Utiliser des outils spécifiques d'accompagnement de la personne</p> <p>Concourir au bien-être de la personne</p> <p>Appliquer les consignes et les modalités d'aménagement pour la réalisation des cours, des contrôles et des examens</p> <p>Appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques.</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu</p> <p>S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif</p>	<p>Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés</p> <p>Repérer le rôle des acteurs intervenant auprès des publics accompagnés</p> <p>Travailler et communiquer en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser sans faire écran à sa relation avec la personne et ce professionnel</p> <p>Participer dans son champ de compétences à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et des outils d'accompagnement adaptés</p>	<p>Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement</p> <p>Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducative dans sa relation avec la famille</p> <p>Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles...</p> <p>Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion et la compréhension de l'Autre</p>
CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES	CONTENUS PEDAGOGIQUES
<p>L'organisation du système éducatif</p> <p>Repères scolaires, périscolaires et de loisirs</p> <p>La réglementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap, en accueil collectif</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Hygiène et sécurité des lieux considérés</p> <p>Incidence du handicap sur les apprentissages</p> <p>La démarche inclusive</p> <p>Conséquences de la situation de handicap sur l'environnement scolaire et éducatif</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectif de mineurs</p> <p>Participation au projet personnalisé</p> <p>Accompagnements spécifiques</p> <p>La gestion les situations de violences et d'agressivité</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance</p> <p>Le contexte professionnel</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>	<p>Activités inclusives</p> <p>Notions d'apprentissage et de pédagogie</p> <p>Communication verbale et non verbale</p> <p>Communication avec la famille et les aidants</p> <p>Prévention de l'isolement des jeunes</p> <p>Les conséquences de l'isolement des personnes</p> <p>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle</p>